

LA CHRONIQUE)) DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS

FONCTIONNAIRES



CONTRACTUELS

Quand le virus révèle des réalités diverses !

À lire aussi

PAGE 4

Garder le rythme en télétravail !

PAGE 5

Lettre à Madame la Secrétaire
générale sur la gestion RH

PAGE 6

Quand le virus révèle
des réalités diverses !

PAGE 8

« Quoi qu'il en coûte »,
Quand la santé n'a pas de prix !

PAGE 9

Travailler, pourquoi faire ?



MGP

LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense

ALLER AU-DELÀ DU 100% SANTÉ, C'EST 100% MGP.

Avec le 100% Santé, vous bénéficiez d'une prise en charge totale de certains soins optiques, dentaires et d'audiologie.

Avec la MGP, vous avez aussi accès à des services complémentaires et à une gamme élargie d'équipements.



Analyse et conseils de spécialistes

MGP
100%
SANTÉ



Montures origine France
Verres de haute qualité



Large choix d'appareils auditifs de marques

mgp.fr — 09 71 10 11 12 (numéro non surtaxé)



Mutuelle Générale de la Police immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - 10 rue des Saussaies - 75008 PARIS - Communication 01/2020 - Document non contractuel à caractère publicitaire.



EDITO

Nous sommes tous dans le même bateau !



Au début, on pensait que le coup de marteau qui nous tombait dessus allait nous rassembler de façon durable.

Après quelques semaines, on constate, notamment par les mails reçus, que cette idée commence à s'effriter.

Au lieu de nous unir, l'épidémie accentue ce qui nous différencie. Et certains en jouent au nom d'un corporatisme afin de tirer la couverture à eux !!!

Ne nous laissons pas aller vers ce type de dérive... Pour l'**UFAP UNSa Justice** notre rôle reste avant tout de préserver la santé des agents publics et celles de leurs proches.

La continuité du service public pénitentiaire passe essentiellement par la santé des agents qui œuvrent sous toutes les formes possibles au fonctionnement de la DAP.

Naturellement au quotidien des solidarités se sont mises en place (entraide pour la garde d'enfant au bénéfice de ceux qui ont l'obligation de travailler en présentiel par ex.). Ces actions pragmatiques, notre syndicalisme du quotidien s'y retrouve parfaitement quand nous étions les premiers à demander des solutions pour la prise en charge de la nourriture pour

les présents sur site ou le renouvellement systématique des contractuels !

Les applaudissements, nécessaire expression de soutien aux personnels (souvent des agents publics) ne doivent pas faire oublier les mouvements sociaux les mois précédents.

Les personnels de santé, de l'éducation nationale, de la justice connaissent de façon régulière une détérioration de leurs conditions de travail et, sans présence syndicale, aucune chance d'une quelconque inflexion de position gouvernementale.

C'est en ce sens que l'**UFAP UNSa Justice** revendique une juste reconnaissance financière pour tous et l'arrêt du hod-up sur les congés annuels ou RTT.

Pour l'**UFAP UNSa Justice**, la DAP ne doit pas laisser sur le côté les personnels administratifs sous le prétexte des « corps communs ». En période de crise, elle a l'obligation d'être prévenante et reconnaissante envers tous ces personnels !

Je vous souhaite une bonne lecture mais surtout une bonne santé, prenez soins de vous et de vos proches, c'est primordial...

Portez vous bien,

Syndicalement vôtre,
FABRICE BEGON
Secrétaire national

Garder le rythme en télétravail !

Contraints d'œuvrer à la maison, les télétravailleurs confinés sont confrontés à de **nouveaux défis, et doivent jongler entre divers impératifs !**

Comment concilier visio ou audio conférence avec le chef de service et la dictée du petit dernier ? Comment boucler ses mails quand le seul ordinateur de la maison doit être partagé avec les autres membres de la famille ?

Bref, **comment trouver son rythme dans cette période toute particulière** que nous traversons et qui va perdurer encore quelques semaines ?

On pourrait penser que pour les personnels administratifs qui travaillent notamment en milieu fermé ou qui subissent plusieurs heures de trajets quotidiens pour se rendre au travail que cette opportunité de télétravail soit perçue comme une liberté...

Contrairement à ce qu'on l'on pourrait simplement penser, pouvoir s'organiser à sa guise n'a pas forcément pour effet de libérer le télétravailleur.

Au fil de la journée, les contraintes du confinement font que les problématiques s'accumulent : bien assurer la continuité de la scolarité, le réapprovisionnement en denrées alimentaires et le beau temps qui incite à prendre plus qu'un bol d'air à la fenêtre... toutes ces questions viennent nous détourner de nos objectifs professionnels car tout se déroule dans un seul et même endroit : notre domicile.

Se recréer un emploi du temps peut aider à retrouver plus de liberté. Cela peut paraître contre intuitif, mais au final la routine libère des petites décisions car elle cadre un certain nombre d'éléments de notre vie quotidienne sans nous occuper l'esprit outre mesure. La période de confinement qui s'installe nous force à

oublier un emploi du temps connu et nous oblige à en élaborer un nouveau qui tient compte de notre vie actuelle.

Télétravailler à la maison, c'est également organiser son temps. Et c'est loin d'être évident.

Habituellement, notre temps est rythmé par la vie du bureau que nous ne maîtrisons pas vraiment. Aujourd'hui confinés, chez nous, le lien avec le collectif travail (supérieur hiérarchique, collègues) est plus distancié. Il est tout à fait humain d'avoir en ce début d'isolement professionnel plus de mal à gérer son temps. Le prolongement du confinement annoncé laissera au final le temps de trouver nos propres marques et moins de stress.

Pour mémoire, le télétravail est un sujet amplement suivi par l'**UFAP UNSa Justice**, et nous avons pu constater avec quelle froideur l'administration pénitentiaire « développait » cette possibilité aux personnels. Il règne encore une suspicion forte envers les télétravailleurs : « Être chez soi c'est forcément ne rien faire ! »

Or, contre toute attente aujourd'hui, l'**UFAP UNSa Justice ne peut que constater l'empressement à ouvrir le télétravail pour sauvegarder la continuité du service public pénitentiaire.**

Comme quoi, devant l'adversité, même la DAP peut changer d'avis sur ce point.



Lettre à Madame la Secrétaire générale sur la gestion RH



Paris, le 15 avril 2020

Madame Véronique MALBEC
Secrétaire générale
Ministère de la Justice
13, Place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01

Réf. : JFF/SD/120-2020

Objet : Gestion RH des corps communs et des contractuels du Ministère.

Madame la Secrétaire générale,



Dans le contexte sanitaire que nous traversons, l'UNSa Justice souhaite appeler votre attention sur des questions organisationnelles et de continuité de fonctionnement en matière de gestion RH pour les corps communs et contractuels du Ministère.

Aussi, avec l'annonce du Président de la République de la prolongation du confinement jusqu'au 11 mai prochain, notre organisation syndicale souhaite connaître les mesures qui sont envisagées afin d'assurer les différentes actions en matière de :

- Campagne de mobilité ;
- CAP pour les sujets de titularisation, recours individuels pour les personnels administratifs et techniques hors DAP dans le respect du dialogue social ;
- CCP pour les contractuels.



Par ailleurs, l'UNSa Justice attire également votre attention sur le calendrier de la campagne d'évaluation qui devait se terminer à la fin mars. Nos représentants locaux nous font savoir que cet exercice n'est pas terminé. Là encore, nous souhaiterions être informés du mode opératoire retenu afin que cet exercice se réalise sans qu'il ne pénalise les fonctionnaires dans leur rémunération (CIA) et leur avancement.



Enfin, l'UNSa Justice comprend que l'actualité impose de reporter certains événements, comme le dernier amphithéâtre pour le recrutement sans concours d'adjoints administratifs, cependant notre organisation rappelle que le manque d'effectif perdue dans les services et que ces recrues seront les bienvenues à l'aube d'une reprise d'activité.



Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Secrétaire général

Jean-François FORGET

Quand le virus révèle des réalités diverses !



Restez chez vous » : cette injonction n'a pas le même sens selon que l'on vit en couple dans un loft ou à quatre dans un T2, selon que l'on peut profiter d'une résidence secondaire à la campagne ou que l'on est confiné entre les quatre murs de son studio urbain, selon que l'on peut télétravailler ou que l'on est obligé d'assurer un présentiel. Elle n'a même aucun sens quand on est séparé géographiquement ou quand on est avec sa famille.

À présent les rues des grandes villes se sont vidées. On a beaucoup ri de ces joggeurs qui semblent soudainement jaillir du bitume comme auparavant les marchands de parapluie à la moindre goutte d'eau tombée du ciel. **Désormais ne restent dehors que ceux qui courent dans la limite d'une heure par jour... et ceux qui vont faire leurs courses strictement nécessaires !**

Aujourd'hui, nous sommes à peu près tous exposés, de façon égale, au virus. Personne ne peut se dire inatteignable. Mais avec le COVID19 un nouveau critère social prend place : la capacité à pouvoir vivre ce confinement dans des conditions « acceptables ». Les agents de la fonction publique ayant par nature un revenu stable, peuvent être persuadés comme des nantis. Or, la réalité n'est pas si simple.

Il y a des familles qui tiennent difficilement à plusieurs dans de petits appartements, où il est acrobatique d'étudier dans la même pièce que le petit dernier qui discute au téléphone ou regarde la télévision. Où des femmes pour qui la cohabitation avec un conjoint violent devient d'autant plus menaçante qu'elle s'étend à des journées entières sans possibilité d'échappatoire – **une hausse de 32 % des violences conjugales a d'ailleurs été constatée depuis le 17 mars.**

On a encore ces professions d'ordinaire peu médiatisées, comme bon nombre de professions administratives, qui ont pris une valeur toute particulière afin de mettre en place par exemple la paye des collègues ou le traitement des dispositions **conduisant à la libération de détenus pour alléger les détentions...** les invisibles de la DAP deviennent alors indispensables !

Cette crise sanitaire **force l'administration à retourner à des choses « archaïques »** : éviter que l'institution pénitentiaire se délite. Cela passe par le fonctionnement de services et des agents opérationnels alors que ça fait des lustres que nous déplorons les vacances de postes, l'augmentation de la charge de travail, les heures écrêtées et l'impossibilité au nom du service public de prendre des congés annuels !!!

Les collègues qui assument un présentiel le font avec une peur croissante d'exercer leur métier et des conditions de travail pas toujours sûres.

Cette épidémie est aussi malheureusement l'occasion de ressortir pour certains les vieilles divisions en différenciant par exemple celui ou celle qui est en contact avec la PPSMJ, celui ou celle qui est en ASA (en oubliant d'avoir en ligne de mire que par exemple les familles monoparentales n'ont pas vraiment de choix) ...

En matière de reconnaissance des personnels qui font face à la crise sanitaire, la DAP doit impérativement tendre l'oreille aux attentes, ces choix ne doivent surtout pas créer de ressentiments entre les personnels... au risque d'en payer le prix après la crise.

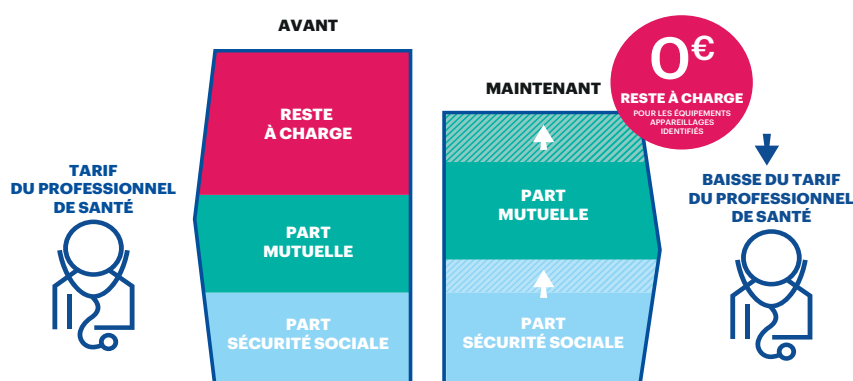
Pour l'**UFAP UNSa Justice** il ne doit pas y avoir de hiérarchisation de l'héroïsme, notre organisation syndicale **s'est mobilisée dès le premier jour pour tous les corps de la DAP (fonctionnaires, stagiaires, contractuels) et continuera à le faire.**

100% santé, qu'est-ce que c'est ?

17% des Français renoncent à se soigner pour des raisons financières*. Lancée pour pallier ce phénomène, la réforme 100% santé sera pleinement effective en janvier 2021.

Elle garantit à tous ceux qui adhèrent à une mutuelle responsable la prise en charge totale de certains soins et équipements optiques, dentaires et d'audiologie. Le 1^{er} janvier 2020, la réforme a franchi une étape majeure avec le remboursement intégral des lunettes. Totalement impliquée dans ces nouvelles dispositions, la MGP, la mutuelle des forces de sécurité, vous les explique.

LE RESTE À CHARGE ZÉRO EN PRATIQUE



Interview

Benoît Briatte,
président de la MGP.

Quel est l'impact du 100% santé pour les policiers ?

De par leur travail au quotidien, les membres de la police sont particulièrement exposés aux problèmes de santé, notamment en ce qui concerne l'audition, avec l'exposition chronique au bruit de certaines fonctions ou la vue pour les postes sédentaires. Le 100% santé vient donc à point nommé pour ces professionnels. C'est une

véritable avancée qui diminuera le taux de renoncement aux soins pour raisons financières dans le secteur optique, auditif et dentaire.

Quelle est l'implication de la MGP dans cette réforme ?

Fondée sur les valeurs de solidarité et d'égal accès aux soins, la MGP fait bien évidemment partie des complémentaires dites solidaires et responsables qui contribueront à la mise en œuvre progressive de la réforme. Sensibles aux contraintes auxquelles sont exposés les membres de la police, nous promovons en effet depuis longtemps un égal accès aux soins pour tous. La réforme ne fait que conforter cet engagement.

Concrètement, quels sont les avantages pour les adhérents de la MGP ?

Dans le cadre de cette réforme, la

MGP applique le reste à charge zéro sur l'intégralité des actes relevant du 100% santé, conformément au calendrier réglementaire. Pour nos adhérents, nous allons encore plus loin en proposant des services complémentaires et une gamme élargie d'équipements. Ainsi, en optique par exemple, la MGP garantit des montures origine France et des verres de haute qualité ; en audiologie, elle offre un large choix d'appareils auditifs de marques. Pour autant le patient conserve toujours la possibilité de choisir un équipement aux tarifs libres, avec un reste à charge dépendant de la garantie souscrite. Et même dans ce cas, grâce aux partenariats mis en place, nous mettons tout en œuvre pour limiter ce reste à charge. Enfin, tous nos conseillers sont mobilisés pour accompagner nos adhérents sur le 100% santé.

* DRESS (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques).

"Quoi qu'il en coûte", Quand la santé n'a pas de prix !

La formule choc pour rassembler les Français afin de faire face à la crise épidémique du COVID19 trouve également à s'appliquer dans le secteur économique par un plan de sauvetage des entreprises et des mesures généralisées de chômage partiel.

L'état providence retrouve ses lettres de noblesse en temps de crise : **même « hors de prix » tout sera mis en oeuvre...ou presque !**

Au quotidien l'**UFAP UNSa Justice** a vite constaté **que l'argent ne fait pas tout !** Malgré les annonces, combien de jours, combien de semaines, pour voir arriver sur le terrain les matériels (savon, gel hydro alcoolique, essuie main en papier, masques...) nécessaires à une hygiène de base face à la pandémie.

Au-delà de la détermination du « Quoi qu'il en coûte » les personnels administratifs pénitentiaires, partie intégrante des Plans de Continuité d'Activités, ont dû faire face au marasme général. Si des responsables de structures ont fait pour le mieux avec ce qu'ils avaient, d'autres n'ont pu s'empêcher de revoir à la baisse les instructions de la DAP... Faisant fi de la santé des personnels !

Il faut cependant reconnaître une certaine capacité d'adaptation lors de la mise en place de système de rotation de personnels, de services alternant ASA pour garde d'enfants et de présents, de développement de télétravail. **Mais toutes ces initiatives se buttent aujourd'hui au « Quoi qu'il en coûte »** pour l'attribution de 1000€ de prime et de nos droits à congés et RTT.

A travers les Unions Régionales de l'**UFAP UNSa Justice**, nous savons que de façon régulières **les personnels administratifs empiètent sur leur temps de vie privée afin de faire tourner la boutique !**

Ils continuent à travailler pour ne pas mettre à mal la détention, l'appel récent de notre organisation syndicale sur les difficultés rencontrées par les agents des régies en est la preuve !

Quel cynisme des responsables des structures, des Directeurs inter-régionaux qui savent compter sur les personnels, sans leur offrir la reconnaissance qu'ils méritent ! C'est l'honneur du personnel administratif de se conduire comme il le fait. **C'est le déshonneur des responsables d'abuser de leur dévouement comme ils le font.**

Finalement, le « Quoi qu'il en coûte » ne se résume t-il pas à l'équation suivante dans la fonction publique : **celle du juste équilibre entre préoccupation pour la santé des personnes d'un côté ; de la santé de l'Administration de l'autre ?**

Coût d'une mise en quarantaine (d'après le chercheur chinois James Liang) : 20 % de la population en quarantaine = 1 % de PIB en moins -1 % du PIB = 10 jours d'espérance de vie en moins en moyenne (car moins de PIB c'est moins de richesse donc moins d'investissement pour la santé).

« Nous savons qu'aucune équation marchande ne pourra exprimer le prix de la vie, celui de l'amitié, de l'amour ou de la souffrance. »

Marcel Hénaff, philosophe



Travailler, pourquoi faire ?

En marge de l'actualité et de façon décalée, je suis tombé sur le sondage suivant :

Quelle est la raison d'être d'une entreprise ? À l'heure où il est devenu « tendance » de parler de la responsabilité sociale, écologique, voire morale des entreprises, un sondage IFOP réalisé en février dernier apporte un éclairage contrasté sur cette question.

Interrogés sur ce qui constitue la principale raison d'être d'une entreprise, les sondés – 970 salariés des secteurs **privé et public** – répondent d'abord « *servir ses clients* » (à 35 %) et « *faire du profit* » (34 %)... et ils ne sont qu'une minorité à considérer que l'entreprise a pour vocation de « *rendre le monde meilleur* ».

Quant à ce qui les motive pour aller travailler, les participants citent en premier, à 40 %, la rémunération !!! Comme quoi, on reste sur des valeurs sûres...

Mais, ce sondage met aussi en avant un glissement dans les attentes vis-à-vis de l'employeur. L'emploi doit devenir aussi un vecteur d'épanouissement individuel. Les personnes interrogées attendent que leur emploi apporte du sens et du bonheur, en plus de son salaire.

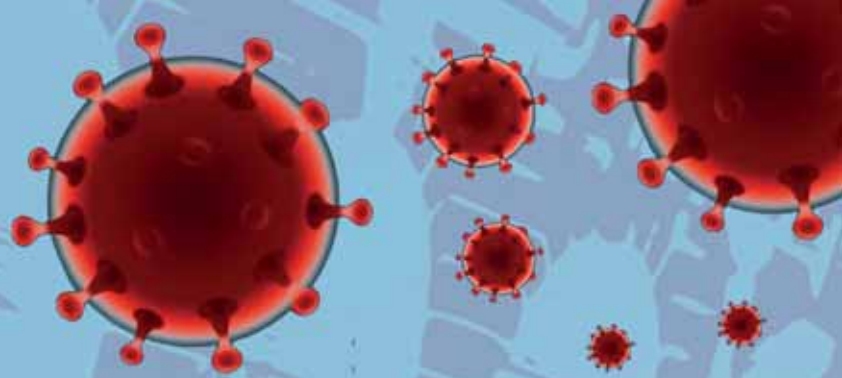
Et là, autre surprise de ce sondage, pas de lutte des classes, tous se rejoignent, ouvriers et cadres supérieurs, salariés du privé et du public

Ainsi, **82 % des salariés déclarent l'entreprise responsable du bonheur de ses employés**, et 37 % se disent prêts à accepter une rémunération moindre pour exercer un travail qui a du sens, un chiffre qui monte à 50 % pour les 18-24 ans...

Pour ma part, je ne suis pas certain que tout le monde aille jusque-là !!!



UN SYNDICALISME DE PROGRES



COVID-19

coronavirus

Pour l'UFAP UNSa Justice :



La DAP doit :

Me protéger...

Protéger mes Collègues...

La dotation de masques doit être généralisée à l'ensemble des Agents



Personnels Pénitentiaires :

Je dois être prioritairement testé...

Des tests généralisés à l'ensemble des Agents



Toute infection au COVID-19 doit être reconnue comme **maladie professionnelle et ouvrir aux dispositions du décret 2019-122**

L'UFAP UNSa Justice,

une Présence Quotidienne...